



FFvolley

PROCEDURE DE REAFFILIATION SAISON 2025/2026

Créteil, Le 1^{er} juin 2025

La procédure de réaffiliation est intégralement dématérialisée. Chaque GSA, dès le 1^{er} juin 2025, peut se connecter à son espace club et procéder à sa réaffiliation selon la procédure suivante :

I – ETAPE 1 - LE GSA

1 - Met à jour son formulaire de réaffiliation, **dont obligatoirement une adresse électronique valide permettant toutes communications entre le Groupement Sportif, la FFvolley et ses organismes. Tout changement d'adresse électronique doit être directement modifié par le GSA sur son espace club.** La réaffiliation se fait selon le principe suivant :

- > Une réaffiliation « Loisir » permettant de se voir délivrer **des licences hors compétition : extension loisirs, Compet'Lib, encadrement, des licences temporaires ou évènementielles «découverte-initiation»**
- > Une réaffiliation « Compétition » avec la ou les pratique(s) sportive(s) choisie(s) lui permettant de se voir délivrer, pour toutes les catégories, les licences énumérées ci-dessus ainsi que des licences compétition : **extension Volley-Ball, outdoor, et Para Volley**, selon le niveau choisi :
 - Niveau Départemental
 - Niveau Régional
 - Niveau National et LNV
- > Un GSA pourra faire évoluer sa réaffiliation à tout moment au cours de la saison sportive.

Pour obtenir la validation de votre réaffiliation par votre Ligue Régionale, vous devrez archiver sur votre fiche club un exemplaire de vos statuts en vigueur à la date de votre réaffiliation, le récépissé de déclaration en préfecture ou tribunal d'instance, la liste des membres de votre instance dirigeante ainsi qu'un exemplaire du procès-verbal de votre dernière assemblée générale. En l'absence de ces pièces la validation de votre réaffiliation restera en attente.

2 – Appose sa signature électronique en saisissant son code d'accès.

Aucune saisie de licence ne pourra être effectuée tant que la ligue régionale n'aura pas validé la réaffiliation.

Votre réaffiliation (étape 1) devra être faite impérativement avant d'effectuer votre engagement dans les championnats.



FFvolley

PROCEDURE DE REAFFILIATION SAISON 2025/2026

II – ETAPE 2 - LA LIGUE REGIONALE

- 1 – Vérifie la saisie informatique
- 2 – **Indique le niveau de pratique de l'équipe senior du plus haut niveau** pour les clubs Affiliés Compétition Volley-Ball (Départemental, Régional, National et LNV).
- 3 – Vérifie que toutes les pièces demandées (Statuts, Récépissé de déclaration, liste des membres de l'instance dirigeante, PV de la dernière assemblée générale) sont bien archivées sur la fiche du GSA
- 4 – **Met la réaffiliation en attente en l'absence de pièces demandées** ou valide la réaffiliation si le dossier est complet.

Après la validation de la Ligue Régionale au plus tôt le 1^{er} Juillet 2025, un panier « Réaffiliation » sera activé dans l'espace club.

III – ETAPE 3 - LE GSA

- 1 – Procède à la saisie des demandes de licences « Encadrement Extension Dirigeant » des membres du bureau inscrits sur le formulaire de réaffiliation (au minimum le Président et le Trésorier du GSA)
- 2 – Reporte leurs numéros de licences sur la fiche d'affiliation du club.
- 3 – Clôture son panier « Réaffiliation » (déclenchement du processus de paiement) comportant sa réaffiliation et les licences des membres du bureau. Procède au règlement.

Aucune autre saisie de demande de licence ne pourra être faite tant que le panier « Réaffiliation » n'est pas validé financièrement par la Comptabilité Fédérale.

RAPPEL : Le GSA réaffilié s'engage à procéder à la saisie des demandes de licences ENCADREMENT EXTENSION DIRIGEANT de tous les membres de l'instance dirigeante et à licencier L'ENSEMBLE DES ADHERENTS DU GSA à la FFvolley.

Rappel : La procédure d'engagement va être ouverte prochainement, nous vous rappelons qu'aucun engagement ne pourra être validé pour la Saison 25/26 par les commissions sportives concernées si un GSA est en dettes avec la FFvolley, la LNV, sa ligue régionale ou son comité départemental. Il appartient à chaque instance de tenir les autres informées.

Le Président de la CFSR
Gérard MABILLE.-